

28 IÈME CONGRÈS GESICA SUR LE THÈME « TRAÇABILITÉ, PREUVE ET RESPONSABILITÉ »

GESICA,

le 1^{er} réseau international d'avocats indépendants regroupant plus de 250 cabinets d'avocats organise son 28 ième Congrès GESICA du 6 au 8 octobre 2005 à Biarritz

Le réseau GESICA

Depuis 28 ans, GESICA fédère des cabinets d'Avocats, pour le meilleur service de leurs clients.

Lieu d'échange et de communication, GESICA est un réseau d'expérience unique, auquel votre avocat participe et recourt dans tous les domaines du droit. Les avocats de GESICA mobilisent leurs compétences pour enrichir, développer, et optimiser leur pratique professionnelle. Partout en France et par-delà nos frontières, les avocats GESICA mobilisent une qualité de service certifiée.

Les avocats du réseau GESICA, le meilleur du savoir faire juridique au service de vos projets. A l'occasion du Congrès GESICA du 6 au 8 octobre se tiendra l'assemblée générale annuelle du réseau.

Les problématiques de la traçabilité

Si la notion de traçabilité n'est pas souvent mentionnée en tant que telle dans les lois comportant des dispositions pénales, elle n'en demeure pas moins un moyen de plus en plus fréquemment utilisée pour identifier les auteurs d'une infraction, et plus généralement pour retracer et remonter la chaîne des responsabilités et des préjudices en faisant usage de moyens de plus en plus sophistiqués.

Un programme riche en contenus et en intervenants
Ce Congrès GESICA débutera le jeudi 6 octobre sur les chapeaux de roues.

En effet le Congrès GESICA accueillera la première soirée un cocktail et un dîner festif. De prestigieux membres de la presse radiophonique et écrite interviendront à l'instar de personnalités juridiques et autres professionnels, traitant des « aspects pénaux de la notion de traçabilité ».

Par ailleurs, ce 28ième Congrès GESICA accueillera un colloque consacré à la « traçabilité, preuve et sécurité alimentaire ».